



ARRETE DU MAIRE PG/NN/JL/MD N°2026-252-AG

Commissionnement pour l'Urbanisme

VILLE DE CASTELNAUDARY

Direction de la Sécurité
et des Affaires Générales

**Madame Virginie ROSSIGNOL,
Cheffe de service de la Police Municipale**

Le Maire de la Commune de Castelnaudary,

VU la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux,

VU la loi n°2000-1298 du 13 décembre 2000,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212.1 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment, les articles L 480-1 à L 480-5, les articles L 610-1 et suivants et les articles R610-1 et suivants,

VU le PLU de la commune de Castelnaudary,

Considérant la nécessité pour la commune d'assurer la protection du cadre de vie auquel les infractions en matière d'urbanisme peuvent nuire,

Considérant qu'il va de l'intérêt de la commune de lutter contre les atteintes aux lois et règlements sus visés,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Virginie ROSSIGNOL, en qualité de Cheffe de service de Police Municipale de la commune de Castelnaudary, est commissionnée par nous, pour constater sur le territoire communal les infractions visées dans les différents textes législatifs et réglementaires relatifs au droit de l'urbanisme et est notamment habilitée à dresser les procédures prévues par les articles L 480-1 et suivants, les articles L 610-1 et suivants et R 610-1 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

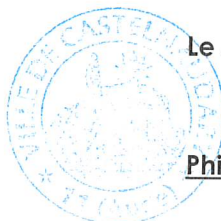
ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré au registre des arrêtés de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet de l'Aude,
- M. le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie Nationale,
- Mme la Directrice de l'Urbanisme de la ville de Castelnaudary,
- M. le Directeur des Services Techniques de la ville de Castelnaudary,

Et transmis à M. le Directeur Général des Services de la ville de Castelnaudary pour exécution.

Fait à Castelnaudary, le 21 Mars 2026

Notification du présent arrêté à :
Madame Virginie ROSSIGNOL
Le : 23/03/26
Signature de l'intéressée



Le Maire,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 31 MARS 2026
ID : 011-211100763-20260321-A2026252AG-A1